



# Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire



*Secrétariat National* : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris  
*Tél* : 01 42 60 11 49 - *Fax* : 01 40 20 91 62  
*site* : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) *Mél* : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)

Paris, le 18 juin 2010

## **RESULTATS CAP TITULARISATIONS ET RECOURS POUR LES CSE/EDUCATEURS DES 17 ET 18 JUILLET 2010**

**ATTENTION : Tous ces résultats sont bien entendu publiés sous réserve de la parution définitive des nouvelles affectations par l'Administration Centrale !**

**Ont siégé** : Michelle HENRY (Tél : 02 41 86 82 82) Didier BLANCHARD (Tél : 05 49 77 36 56) Stéphane FRECHOU (Tél : 04 71 48 74 52) Laurent GONZALVEZ (Tél : 01 40 92 72 50) Françoise CHATELU (Tél : 02 96 61 88 42) Rémi CUGAT (Tél : 05 45 91 76 56) Sébastien BOURRE (Tél : 03 20 36 22 44)

### **Déclaration liminaire :**

Cette CAP se tient dans un contexte social particulier. Les annonces gouvernementales sur la réforme des retraites constituent un projet de régressions sans précédent, à la fois brutal et injuste. Elles cherchent à masquer la finalité essentielle qui est de faire payer la crise aux salariés et aux retraités. Les fonctionnaires sont particulièrement touchés car outre les mesures d'âge communes à tous les salariés, ils vont se voir imposer des restrictions inadmissibles. Avec l'alignement des cotisations, leurs salaires nets vont baisser de façon sensible, de l'ordre d'un jour de salaire par mois à terme. Au total, les femmes et les plus basses pensions de la fonction publique seront particulièrement lésées par ce projet. Par ailleurs, la poursuite de la politique de casse du service public organisée par la RGPP produit des effets désastreux quant à la qualité et à la présence de l'Etat sur le territoire et accentue son désengagement particulièrement en direction des populations déjà fragilisées par ces orientations politiques. A la PJJ comme ailleurs, les plans sociaux se succèdent, maladroitement maquillés par les termes de redéploiement et de restructuration. Des centaines de postes sont sacrifiés dans notre administration qui se montre particulièrement zélée dans cette entreprise qui déstabilise et fragilise notre profession et qui nuit au public pris en charge.

Les nouvelles orientations tournent le dos à toutes les avancées, aux savoirs faire et à l'histoire éducative de notre institution. Après les Centres Fermés, les prisons pour mineurs, on voit apparaître aujourd'hui les foyers traditionnels surveillés par des vigiles. Après le binôme surveillant de l'AP et éducateur PJJ, serions-nous en train d'expérimenter le binôme vigile-éducateur ?

La mise en place de ce projet expérimental, dans la précipitation bafoue le droit à mobilité des agents. Les personnels de l'E.P.E. de Pantin refusant la mise en place de ce projet n'ont pas pu participer à la C.A.P. de mobilité. La seule proposition faite par la D.R.H. Ile de France est un missionnement (sans frais de missions) se limitant à une liste de 25 postes sur la région parisienne. Nous exigeons que ces agents puissent bénéficier d'un droit réel à la mobilité.

Dans ce contexte le dialogue social est rompu dans cette administration par l'attitude et les agissements de notre hiérarchie à ce sujet.

Nous siégeons à cette CAP dans le seul souci de veiller au respect des droits des collègues.

Concernant l'ENPJJ, depuis sa délocalisation, les difficultés organisationnelles se multiplient et se répètent chaque année : reprise en main du contenu des formations, modifications incessantes des règles de la FI (conditions d'évaluation, de validation de la formation...), soucis de remboursement des frais de déplacement plaçant les stagiaires dans des situations financières très délicates.

La mise en extinction du corps des ATE a été annoncée par les DIR pour la fin de l'année 2012. Concernant ce processus d'intégration avec les personnels concernés, nous ne pouvons nous satisfaire du nombre très important d'ATE qui pourraient être lésés financièrement ou professionnellement à l'issue de cette extinction. Nous vous demandons l'ouverture de véritables négociations sur les conditions de mise en extinction définitive de ce corps.

Dans les services, les collègues sont particulièrement fragilisés par les réformes en cours. L'administration les impose coûte que coûte au prix d'un autoritarisme qui pourrait s'apparenter à une forme de violence. Les évaluations peuvent être alors l'objet d'exacerbation de tensions entre les agents et la hiérarchie. L'exercice d'évaluation se transforme alors à un outil de mise au pas des collègues à partir de prétexte ou d'évènements isolés. De nombreux recours concernant la campagne d'évaluation 2009 déposés par nos collègues ne sont toujours pas parvenus à l'AC ce qui renforce le sentiment de maltraitance subi par les agents. Par ailleurs, nous relevons encore avec tristesse que des éléments apparaissent dans les comptes rendus d'évaluation alors qu'ils n'y ont pas leur place. Ainsi, il est encore évoqué des situations d'arrêt maladie et des jugements de valeurs de nature à blesser les agents dans leur intimité. Nous exigeons que les règles minimales de respect soient appliquées par les directions.

Nous regrettons la présence de personnels non qualifiés à ces entretiens tels que les chefs de service.

<b>POSTES SPECIFIQUES DIVERS (ouverts aux CSE et Educateurs)</b>							
<b>Nouvelle affectation</b>					<b>Ancienne affectation</b>		
<b>DIR</b>	<b>Dep</b>	<b>Structure</b>	<b>Emploi</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Dep</b>	<b>Structure</b>	<b>Observations</b>
AC	75	SDK/bureau des méthodes et de l'action éducative K2 section investigation et assistance éducative	Rédacteur	Autre corps retenu			
Centre Est	69	DIRPJJ Centre Est	Conseiller technique	Pas de candidat			
Centre Est	69	DIRPJJ Centre Est	Conseiller technique	Pas de candidat			
Centre Est	69	DIRPJJ Centre Est	Auditeur régional	Pas de candidat			
Centre Est	69	DIRPJJ Centre Est	Conseiller technique	Pas de candidat			
IdF/O-Mer	75	DIRPJJ IdF/O-Mer	Conseiller de formation	Publication par erreur			
Centre	21	DTPJJ Côte d'Or	Conseiller technique	Pas de candidat			

Grand Est	25	DTPJJ Franche Comté	Conseiller technique	LACHAUD Jean-Jacques	21	PTF Dijon	Poste fermé
ENPJJ	54	PTF Grand Est Nancy	Formateur	VOIRIN Annick	54	Conseiller technique DIR Grand Est	A republier
ENPJJ	59	PTF Grand Nord Roubaix	Formateur	LEBLANC-RAMAJO Laurence	59	SEAT Lille	
ENPJJ	35	PTF Grand Ouest Rennes	formateur	WISSER Agnès	35	DIR Grand Ouest	

### POSTES SPECIFIQUES RUE OUVERTS AUX CSE-PT-CTSS

Nouvelle Affectation				Ancienne Affectation		
DIR	Dep	Structure	Nom Prénom	Dep	Structure	Postes libérés
Grand Est	25	STEMOI Montbéliard	Poste pourvu par un autre corps			
Grand Est	52	STEMOI Chaumont UEMO St Dizier	Pas de candidat, poste à republier			
Grand Est	68	EPEI Mulhouse	Pas de candidat, poste à republier			
Grand Nord	59	CAE Valenciennes	Pas de candidat, poste à republier			
Grand Nord	59	SEEPM Quiévrechain	Pas de candidat, poste à republier			
Grand Nord	59	CEF Liévin	Pas de candidat, poste à republier			
Grand Nord	59	STEMO Lille Métropole Ouest	BENEAT Isabelle	59	STEMO Lille Métropole Ouest	
Sud	34	STEI Montpellier	REMY Sophie (34 pts)	34	STEMO Montpellier Littoral	
Sud	31	STEMO Foix	SEIGNEURIN Françoise (38,5pts)	31	PTF SUD	poste à republier
Sud Est	6	CAE Cannes UEMO Grasse	Pas de candidat, poste à republier			
Sud Est	13	STEI Marseille	Pas de candidat, poste à republier			
Sud Est	84	STEMOI Avignon	FOSSE Eric (34 pts) S/R titularisation	84	STEMO Carpentras	Pas de candidat
IdF/O-Mer	78	STEI Versailles	Pas de candidat, poste à republier			
IdF/O-Mer	75	STEMO Sud Parisien	Pas de candidat, poste à republier			
IdF/O-Mer	95	CAEI Osny UEAJ Courdimanche	DELIER Christian (42,75 pts)	95	UEAJ Courdimanche	Pas de candidat
IdF/O-Mer	75	STEMO Nord Parisien	Pourvu autre CORPS			
IdF/O-Mer	93	STEMO Aulnay S/Bois	Pas de candidat, poste à republier			
IdF/O-Mer	93	EPE Pantin	Poste vacant à republier			
IdF/O-Mer	93	STEI Villemomble	Pas de candidat, poste à republier			
IdF/O-Mer	974	CAE St Pierre la Réunion	JOSSIER Nathalie		réintégration	

**POSTES CAP SPECIFIQUES DES 26 ET 28 MAI DIFFERES**

<b>Nouvelle Affectation</b>				<b>Ancienne Affectation</b>		
<b>DIR</b>	<b>Dep</b>	<b>Structure</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Dep</b>	<b>Structure</b>	<b>Postes libérés</b>
Sud Est	13	STEMO Martigues UEMO Arles	Pas de candidat			
Sud Est	13	STEMO Marseille Nord	CASULA Michèle (31 pts)	13	EPE chute la vie	Poste vacant
Sud Est	13	STEMO Marseille Est	OULHACHIMI Fatima (27,75 pts)	69	STEMOI Villeurbanne	
Sud	34	STEMO Montpellier Littoral	BOUSQUET Jocelyne (42 pts)	34	EPE Montpellier	
IDF	95	STEMO CERGY	BENOIST Yannick (21 pts)	92	STEMO Nord Hauts de Seine UEMO Villeuneuve la garenne	Pas de candidat
IDF	94	STEI CRETEIL	ALPOU Willy (12pts) S/R Détachement sortant	94	EPE Draveil	Pas de candidat

**POSTES OUVERTS SUITE AUX POSTES LIBERES DANS TABLEAUX CI-DESSUS**

<b>Nouvelle affectation</b>					<b>Ancienne affectation</b>		
<b>DIR</b>	<b>Dep</b>	<b>Structure</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Barème</b>	<b>Dep</b>	<b>Structure</b>	<b>Observations</b>
Grand Nord	59	STEMO Lille Métropole Ouest	LHERMITTE Dany	9,5	62	STEMO Béthune	Poste fermé
Grand Nord	59	STEMO Lille Métropole Ouest	FLAMENT Grégory	6	59	EPM Quiévrechain	Pas de candidat
Sud Ouest	47	CAE Agen	TODESCOT Jocelyne	9,75	78	EPM Porcheville	Pas de candidat
Centre Est	69	STEMOI Villeurbanne	GARRO Emilie	5,75	69	EPM Meyzieu	Pas de candidat
Sud	34	EPE Montpellier	DICH Redouane	6	30	EPE Nîmes	Pas de candidat

## **Liste d'aptitude d'accès au corps d'éducateur au titre de l'année 2010 :**

AMEUR MEDDAH Ouharie, ATE, EPE Toulon  
DELEBECQUE Thierry, ATE, EPE Liévin  
HUMBERT Jean-Claude, ATE, EPE Aix en Provence  
MAATALLA Abdelmoula, ATE, EPE Toulon  
PLANQUAIS Christophe, ATE, EPE Aix en Provence  
BECHAR Kamal, ATE, EPE Nogent S/Marne  
ELAN Balatchandar, ATE, EPE Le brulé  
LAIEB Hacène, ATE, EPE Arras  
MOUSTAID Zahiara, ATE, EPE Epinal  
ROBIN Corinne, ATE, EPE montfavet  
CORBIS Davy, ATE, CEF Savigny S/Orge  
HRYNKIEWICZ Joseph, ATE, EPE Arras  
LESUEUR POLAK Céline, ATE, EPE Arras  
OUYABE Guy, ATE, EPE nogent S/Marne  
VIGIER Jocelyne, ATE, EPE Salomon de Caus

### **DEMANDES DE DISPONIBILITES : 2 demandes étudiées**

Avis favorable pour DENIS Alice (un an à compter du 1er septembre 2010)  
Avis favorable pour LANDAIS Cédric (un an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010)

### **Titularisations du corps des éducateurs :**

173 stagiaires sont titularisés, 3 stagiaires sont prolongés, 2 stagiaires sont licenciés et 1 stagiaire retourne dans son corps d'origine. Les personnes concernées sont invitées à prendre attache auprès des délégués.

### **Recours en évaluation :**

12 recours ont été étudiés. Les personnes concernées sont invitées à prendre attache auprès des délégués.

### **COMMENTAIRES :**

Avant l'ouverture de la CAP, le SNPES-PJJ et la CGT-PJJ ont conjointement fait lecture d'une déclaration commune condamnant la mise en place à titre expérimental de vigiles à l'EPE de Pantin. M.ROUSSET, DRH, n'avait aucun commentaire à apporter. Il s'est contenté de nous dire que des réponses avaient été apportées aux organisations syndicales lors du CTPC tenu la veille. Pour information, M.CABOURDIN a affirmé qu'il maintenait son projet dans l'état, ce qui a eu pour conséquence le boycott unitaire (SNPES-PJJ, CGT-PJJ, UNSA-PJJ) de ce CTPC.

La CAP des 17 et 18 juin a eu pour objet l'étude de la titularisation des éducateurs stagiaires de l'ENPJJ.

Lors de cette CAP, 12 recours en évaluation concernant des éducateurs ont été étudiés. Nous avons pu faire valoir le retrait de mentions portant atteintes à la vie privée des agents (par exemple les mentions d'arrêts maladie, les jugements de valeur...). Nous constatons trop souvent que les évaluations sont l'occasion de règlements de comptes entre un supérieur hiérarchique et un agent. Un événement isolé peut alors occuper l'ensemble du compte rendu d'entretien d'évaluation. L'administration refuse toujours de relever le niveau d'appréciation général même après modification significative du compte rendu d'évaluation.

Nous avons alerté l'administration sur le nombre de recours importants qui pourraient être « oubliés » dans les directions locales. Nous invitons les collègues ayant faits de tels recours à se manifester auprès du SNPES-PJJ.

Les recours en évaluation concernant les CSE n'ont pas pu être étudiés faute de temps et seront étudiés à la prochaine CAP.